



Information demi-pension

publié le 10/01/2022

Rappel :

En raison d'un changement de logiciel de comptabilité au collège, le prélèvement automatique ne pourra être mis en place de janvier à juillet 2022.

Vous pourrez payer par chèque à réception de la facture qui sera envoyée après les vacances de février.

—
Françoise Gicquel
Gestionnaire
Collège Jean Rostand
86170 Neuville-de-Poitou



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.